FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	400
Moto-Club	Motocycle Club de Lyon et du Rhône
N° d'affiliation	C0532
Date	09 et 10 octobre 2021
Lieu	Pôle Mécanique d'Alès (30)
Organisateur technique -	BONGIOVANNI Guy
E-mail	guy.bongiovanni@orange.fr
Téléphone	06 07 65 46 18 / 04 78 05 21 42

17 JUIN 2021

CDF Moto 25 POWER

REGLEMENT PARTICULIER 2021

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BELIN Pascal / Adjoint :Dutel Dominique	Licence : 003379
Délégué FFM (Président du Jury)	ARABEYRE Nelly	Licence : 246252
Membre du Jury	PHILIPPET Catherine	Licence : 145510
Membre du Jury	BONGIOVANNI Claudie	Licence : 105269
Commissaire technique responsable	DUMORD Jean-Marc	Licence : 009366
Responsable du chronométrage	TOMAT Germaine	Licence : 023132

Article 3 Catégories & Engagements

	Catégorie	Age*	Machines	Puissance	Plaques
VITESSE 25 POWER	★ Catégorie 1	De 7 à 12 ans	Jusqu'à 80cc 2T à variateur ou 110cc embrayage automatique Jusqu'à 65cc 2T ou 115cc 4T à boîte de vitesse	≤ 12CV	Numéros ■ / Plaques □
	★ Catégorie 2	De 9 à 13 ans	Jusqu'à 85cc 2T et 180cc 4T monocylindre	≤ 20CV	Numéros □ / Plaques ■
	★ Catégorie 3 Moto 5	De 10 à 15 ans	Jusqu'à 125cc 2T et 250cc 4T mono ou bicylindre Moto 5 : châssis libre ayant reçu une homologation FFM	≤ 25CV	Numéros ■ / Plaques ■
	★ Catégorie 4	A partir de 16 ans	Jusqu'à 125cc 2T et 250cc 4T mono ou bicylindre	< 15CV	Numéros □ / Plaques ■
	★ Catégorie 5	A partir de 16 ans	Jusqu'à 125cc 2T et 250cc 4T mono ou bicylindre	> 15CV | < 25CV	Numéros ■ / Plaques □
ENDURANCE	★ Catégorie 1 (2 à 4 pilotes)	A partir de 9 ans	Open 4T mono ou bicylindre à boite de vitesse ou à variateur Open 2T à boite de vitesse ou à variateur (à 9 et 10 ans : cylindrée maxi 85cc 2T ou 160cc 4T)	15CV max	Numéros □ / Plaques ■
	★ Catégorie 2 (2 à 4 pilotes)	A partir de 9 ans	Open 4T mono ou bicylindre à boite de vitesse ou à variateur Open 2T à boite de vitesse ou à variateur (à 9 et 10 ans : cylindrée maxi 85cc 2T ou 160cc 4T)	25CV max	Numéros ■ / Plaques ■

** L'âge minimum doit être révolu à la date de l'épreuve. L'âge maximum ne doit pas être dépassé au 31 décembre de l'année en cours.*

Les temps de conduite devront être conformes aux dispositions de l'article 15 des Règles Techniques et de Sécurité.

ENGAGEMENTS :
Conformes au règlement du championnat

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ NON ☐ OUI (*75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 300 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 100 € pour un moteur 2T et de 200 € pour un moteur 4T. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... 1 médecin urgentiste Dr Amine LEKOUAGHET

Nombre de secouristes 4

Hôpital le plus proche ..... ALES

Nombre d'ambulance(s) ..... 2 VSAV

Temps de trajet (en min) ..... 10 mn

Article 7 | Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... PÔLE MECANIQUE D'ALES

Adresse ..... Valon de Fontalne 30520 ST MARTIN DE VALGAIGUES

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... 1212 m

Largeur minimum de la piste ..... 8 m

Nombre d'OCP* 10

**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité en Vitesse :		Capacité en Endurance :	
Pendant les essais :	45	Pendant les essais :	51
En manche :	38	En manche :	43

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club

Date : 12/05/2021

MOTO-CLUB de LYON et du RHONE
16 allée Pierre de Coubertin
69007 LYON
Tél. 04 [illegible]

Visa de la Ligue

Date : Le 15/06/2021
PO/ Nelly Arabeyre

15 JUIN 2021

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B BALMA

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHONE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
TEL : 04 75 58 22 [illegible]

Visa de la FFM

Date : 01/07/2021
Numéro : 21/0402

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

HORAIRES N° 1

ALES 2021

HORAIRES PREVISIONNELS
CHAMPIONNAT DE FRANCE MOTO 25 POWER VITESSE ET ENDURANCE 3H30

Vendredi 08 octobre 2021

17h00 à 19h00	Vérifications administratives

Samedi 09 octobre 2021

07h00 à 12h00	Vérifications administratives
07h00 à 10h15	Vérifications Techniques Vitesse
10h15 à 12h30	Vérifications Techniques Endurance
07h15 à 07h35	Briefing Vitesse – Catégorie 1 et 2
07h40 à 08h00	Briefing Vitesse – Catégorie 3,4 et 5
08h05 à 08h20	Briefing Commissaires
08h30 à 08h50	Briefing Mini GP France
09h00 à 09h15	Essais libres Catégorie 1 Vitesse
09h20 à 09h35	Essais libres Catégorie 2 et 3 Vitesse
09h40 à 09h55	Essais libres Catégorie 4 et 5 Vitesse
10h00 à 10h15	Essais libres Catégorie Mini GP France
10h20 à 10h40	Essais chronos pour course 1 – Catégorie 1 Vitesse
10h45 à 11h05	Essais chronos pour course 1 – Catégorie 2 et 3 Vitesse
11h10 à 11h30	Essais chronos pour course 1 – Catégorie 4 et 5 Vitesse
11h35 à 11h55	Essais chronos pour course 1 – Catégorie Mini GP France
12h00 à 12h20	Briefing Endurance
12h30 à 13h30	Pause Repas
14h00 à 14h20	Essais chronos pour course 2 – Catégorie 1 Vitesse
14h25 à 14h45	Essais chronos pour course 2 – Catégorie 2 et 3 Vitesse
14h50 à 15h10	Essais chronos pour course 2 – Catégorie 4 et 5 Vitesse
15h15 à 15h35	Essais chronos pour course 2 – Catégorie Mini GP France
15h40 à 16h15	Essais chronos Endurance
16h20 à 16h40	Course 1 – Catégorie 1 Vitesse
16h45 à 17h05	Course 1 – Catégorie 2 et 3 Vitesse
17h10 à 17h30	Course 1 – Catégorie 4 et 5 Vitesse
17h35 à 17h55	Course 1 – Catégorie Mini GP France

Version 1 – 12/05/2021

Ces horaires « Prévisionnels » sont susceptibles d'être modifiés.

HORAIRES N° 1

ALES 2021

HORAIRES PREVISIONNELS
CHAMPIONNAT DE FRANCE MOTO 25 POWER VITESSE ET ENDURANCE 3H30

Dimanche 10 octobre 2021

09h00 à 09h10	Warm Up – Catégorie 1 Vitesse
09h15 à 09h25	Warm Up – Catégorie 2 et 3 Vitesse
09h30 à 09h40	Warm Up – Catégorie 4 et 5 Vitesse
09h45 à 09h55	Warm up – Catégorie Mini GP France
10h00 à 10h10	Warm Up – Endurance
10h15 à 10h35	Course 2 – Catégorie 1 Vitesse
10h40 à 11h00	Course 2 – Catégorie 2 et 3 Vitesse
11h05 à 11h30	Course 2 – Catégorie 4 et 5 Vitesse
11h35 à 12h00	Course 2 – Catégorie Mini GP France
12h15	Remise des coupes Vitesse
12h30 à 13h45	Pause repas
14h00	Pré grille Course Endurance
14h05	Tour de formation Endurance
14h10	Tour de chauffe et mise en grille Endurance
14h15	Départ Endurance pour 3h30
17h45	Arrivée Endurance
18h15	Remise des coupes Endurance

Version 1 – 12/05/2021

Ces horaires « Prévisionnels » sont susceptibles d'être modifiés.

CHAMPIONNAT DE FRANCE MOTO 25 POWER 2021
VITESSE-ENDURANCE
09 et 10 OCTOBRE 2021

Pôle Mécanique Alès Cévennes

CIRCUIT de 1212 m

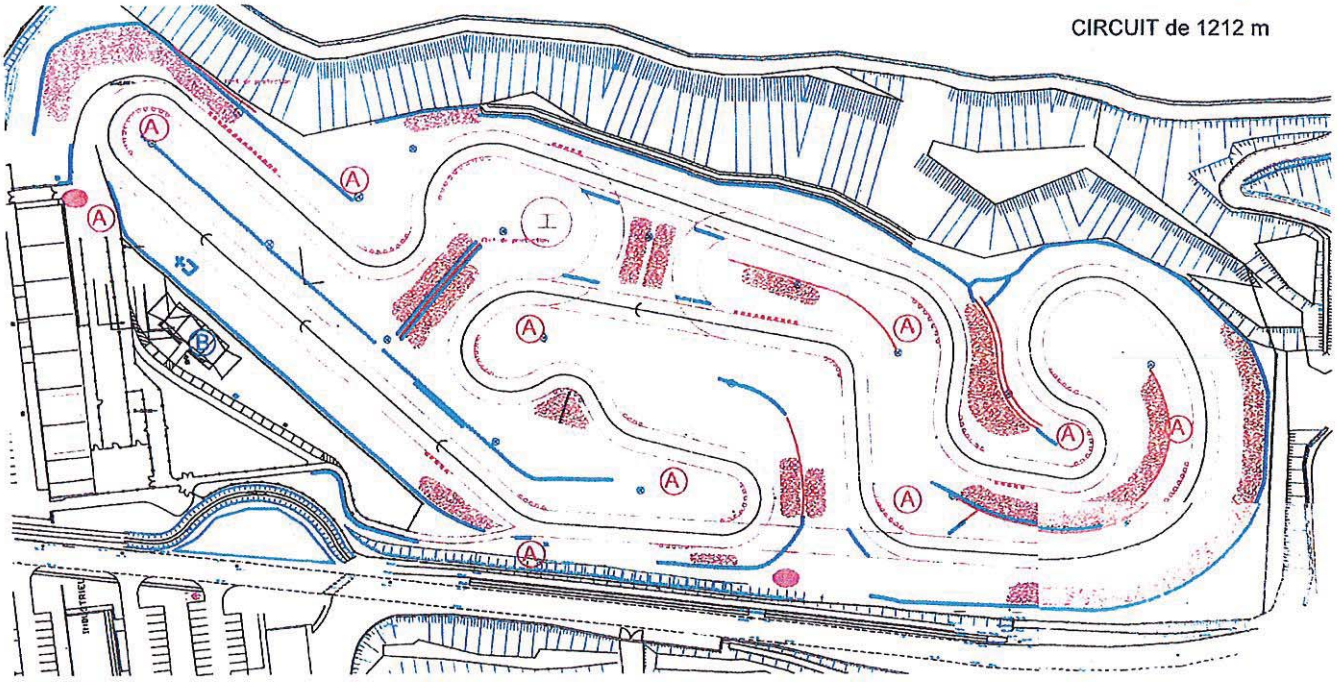

Emplacement spectateurs
Emplacements ambulances
Ⓑ Emplacement directeur de course
Ⓐ Emplacement commissaire

- GPS : N44°5'52.19" E4°8'54.88

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	**400**
Moto-Club	**Motocycle Club de Lyon et du Rhône**
N° d'affiliation	**C0532**
Date	**09 et 10 octobre 2021**
Lieu	**Pôle Mécanique d'Alès (30)**
Organisateur technique -	**BONGIOVANNI Guy**
E-mail	**guy.bongiovanni@orange.fr**
Téléphone	**06 07 65 46 18 / 04 78 05 21 42**

ADDITIF

REGLEMENT PARTICULIER 2021

Présence de la catégorie Mini GP.

Voici les caractéristiques:

***machines Ohvale GP 0-160 uniquement**

***âge: 10 ans révolus à la date de la manifestation jusqu'à 14 ans au 31 décembre de l'année en cours.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 23/06/2021	Date : 24 JUIN 2021	Date : 01/07/2021
		Numéro : 21/0402
MOTO-CLUB de LYON et du RHONE 18 place Pierre de Coubertin 69007 LYON Tél. 04 78 58 30 38	LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve 26600 LA ROCHE DE GLUN TEL :04 75 55 22 50	FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

Attestation d'assurance
Organisation de manifestations
(Articles A331-17 et A331-20 du Code du sport)

Gras Savoye WTW
Pôle Sports mécaniques
☏ 04 72 34 90 28

Allianz IARD, dont le siège social est situé 1, cours Michelet 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :
MOTO CLUB DE LYON ET DU RHONE
16 ALLEE PIERRE DE COUBERTIN
69007 - LYON

Ci-après dénommé « le Souscripteur », est titulaire d'un contrat N° 56 033 473 /221.162 Ayant pour objet de le garantir contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile d'organisateur de :
CHAMPIONNAT DE France 2021 VITESSE ET ENDURANCE - MOTO 25 POWER
Épreuve FFM n° 400
Se déroulant à : POLE MECANIQUE D'ALES – VALLON DE FONTANES – 30250 ST MARTIN DE VALGAGUES
Du 09-10/10/2021
N° de contrat : 56 033 473 / 221.162

Ce contrat, que le Souscripteur s'engage à signer ultérieurement, a pour objet de garantir, conformément aux prescriptions des articles L.321-1, L. 331-10, D. 321-1 à D. 321-5, R.331-30, A. 331-32, A331-17 et A. 331-20 du Code du sport, les risques prévus à l'article R331-30 du Code du sport.

Le contrat couvre lors de la manifestation et ses essais :

1°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux concurrents du fait des dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs ou non causés aux spectateurs, aux tiers, aux participants à la manifestation, ainsi que celle de toute personne qui prête son concours à l'organisation avec l'accord de l'organisateur - tous les assurés étant considérés comme tiers entre eux y compris les participants, conformément à l'article L331-10 du Code du sport ;

2°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de l'Etat ou des collectivités territoriales pour tous les dommages causés aux tiers ou à l'organisateur par les fonctionnaires agents ou militaires mis à la disposition de ce dernier ou leur matériel ; **Allianz IARD s'engage à renoncer, en cas de sinistre, à tout recours contre l'État et les autorités départementales ou municipales ainsi que contre toute personne ou service relevant desdites autorités à un titre quelconque.**

3°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisateur ou aux concurrents envers les agents de l'Etat ou de toute autre collectivité publique participant au service d'ordre, à l'organisation ou au contrôle de la manifestation sportive en cas de dommages corporels causés auxdits agents et de dommages au matériel de l'Etat et des collectivités territoriales ;

4°) les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux assurés en cas de dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelles, y compris les frais d'urgence, et de préjudice écologique accidentel, y compris les frais de prévention de ce préjudice écologique.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance, les garanties, conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du sport, sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 €	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel garantis	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique accidentel	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement
(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

Ce contrat est valable, sous réserve du paiement des cotisations, pour la période du 09/10/2021 00H00 au 10/10/2021 à 24H00.

La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport, ne saurait engager Allianz IARD au-delà des conditions de la durée figurant ci-dessus et des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère. De plus, nous vous rappelons qu'en cas de non-paiement des cotisations, de suspension ou résiliation du contrat, cette attestation ne sera plus valide. La présente attestation implique donc une simple présomption de garantie conformément à l'article L112-3 du Code des assurances.
Toute adjonction autre que les cachets et signature du Représentant d'Allianz IARD est réputée non écrite.

Fait à Villeurbanne, le 11/06/2021

Pour Allianz IARD,
(cachet et signature)